

Canada  
Fiscalité

## Personnes-ressources

Leader national  
**Albert De Luca**  
514-393-5322

Leader mondial  
**Natan Aronshtam**  
416-643-8701

Atlantique  
**Steven Carr**  
902-721-5565

Québec  
**Martin Vézina**  
514-393-7139

**Louis Boivin**  
418-696-3951

**Élaine-Nathalie Lamontagne**  
450-618-8112

**Julien Lassonde**  
418-624-5331

Ontario  
**Brian Harrigan**  
613-751-5421

**Len Lucier**  
905-315-6730

**Cheryl Manuel**  
519-650-7715

Toronto  
**Anil Chawla**  
416-643-8006

**Pesh Patel**  
416-643-8386

Les Prairies  
**Ryan Dumonceaux**  
306-343-4348

Alberta  
**David Arthur**  
403-261-8176

Colombie-Britannique  
**Scott Robertson**  
604-640-3184

**Joanne Hausch**  
604-640-3306

## Nouveautés fiscales en R&D

### Québec dévoile sa PNRI pour favoriser l'entrepreneuriat scientifique et valoriser l'innovation industrielle

1<sup>er</sup> novembre 2013 (13-7)

Le gouvernement du Québec a dévoilé, le 16 octobre dernier, sa **Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI)**. La PNRI est un des éléments mis en place par le gouvernement afin d'atteindre la cible fixée quant au niveau d'investissement en recherche et développement, correspondant à 3 % du PIB, tel que présenté dans la Politique économique rendue publique le 7 octobre dernier. La PNRI prend le relais des deux moutures précédentes de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation en vigueur entre 2007 et 2013 et dont certains programmes sont reconduits. L'horizon d'application de la PNRI est de 2014 à 2019.

La PNRI se divise en cinq chapitres formant un tout. En ce qui concerne les entreprises, le quatrième chapitre traite des sept domaines stratégiques où le Québec devrait agir pour soutenir la recherche et la valoriser. Ces sept domaines sont : l'aérospatiale, les industries créatives, le secteur bioalimentaire, les soins de santé personnalisés, les biotechnologies, les technologies de l'information et des communications et les énergies renouvelables et l'électrification des transports.

Dans chacun de ces sept domaines stratégiques, le gouvernement propose qu'il s'y développe des expertises qui permettront aux entreprises d'être des moteurs pour le développement économique du Québec. À cet effet, le gouvernement du Québec présente, dans le cadre de la PNRI, une série de mesures qui, d'une part, visent à créer davantage de synergie entre le secteur privé et le secteur public et, d'autre part, à soutenir le développement et la commercialisation de la recherche par les entreprises de sorte à ce qu'elles innovent davantage.

#### **A. Mesures pour accroître les synergies**

Le constat effectué est que l'innovation ouverte définit de plus en plus l'activité scientifique. Également, certains états placent, au centre de leurs politiques et stratégies, la collaboration entre les divers intervenants en matière de recherche et d'innovation. Dans le domaine de la recherche industrielle, des efforts allant dans le sens de ce modèle d'innovation ouverte ont été faits au cours des dernières années puisque des regroupements sectoriels de recherche industrielle et des consortiums de recherche précompétitive ont été notamment mis sur pied.

Afin d'accroître la coopération et la collaboration entre les acteurs du système de recherche et d'innovation, les quatre mesures suivantes sont prévues :

- 1) **La création du Réseau recherche innovation Québec (RRIQ), de la plateforme QuébecInnove et du Passeport innovation.** Le RRIQ vise à regrouper 120 organismes soutenus par le Québec tels les consortiums de recherche, les centres de recherche appliquée et les centres de liaison et de transfert. Les entreprises et les universités pourront, entre autres, se joindre au RRIQ qui favorisera une meilleure collaboration entre les différents intervenants en matière de recherche et d'innovation. À cette fin, le RRIQ aura notamment la tâche de faire la promotion des résultats de la recherche appliquée dans un contexte international et de faciliter l'accès à ces résultats aux intervenants des secteurs public et privé, notamment les PME. QuébecInnove se veut une plateforme numérique collaborative qui reliera tous les membres du RRIQ. Cette plateforme vise à dépasser les silos disciplinaires ou sectoriels par l'entremise d'espaces interactifs et convergents. Finalement, le Passeport innovation sera offert aux entreprises qui souhaiteront notamment bénéficier de l'expertise des membres du RRIQ.
- 2) **Le soutien aux collaborations interordres et intersectorielles, ainsi qu'au développement de l'innovation créative.** En matière de collaborations interordres et intersectorielles, la PNRI vise à décloisonner la recherche et à favoriser les échanges entre les différentes disciplines puisque la division entre les grands domaines du savoir peut constituer un frein à la recherche et à l'innovation. En ce qui concerne l'innovation créatrice, un constat a été fait quant à l'effet porteur que les arts, le design et les technologies numériques peuvent avoir sur l'innovation. À cet effet, le programme des Fonds de recherche du Québec destinés aux chercheurs-créateurs disposera de sommes additionnelles. Aussi, afin de renforcer la synergie entre les industries créatives et les divers domaines de recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) pourra financer des projets conjoints réalisés par des chercheurs de l'industrie ou du milieu académique, en collaboration avec des organismes de recherche-crédation reconnus.
- 3) **Un appui élargi aux Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI).** Même si les RSRI sont des plateformes de synergie, car ils visent des projets de recherche collaborative associant des entreprises et des institutions publiques de recherche, il a été constaté que peu de collaborateurs y œuvrent. Une des raisons est probablement que les RSRI sont parfois associés à des projets de nature précompétitive impliquant un nombre restreint d'acteurs. La PNRI envisage donc d'ouvrir davantage les RSRI de sorte à ce que des projets plus près de la commercialisation puissent y être réalisés, ce qui augmenterait le nombre d'intervenants et d'autant la synergie. De nouveaux RSRI seront créés, notamment un regroupement affecté à l'électrification des transports et un autre à l'agroalimentaire.

- 4) **Le maintien de l'appui accordé aux grandes plateformes de recherche et leur ouverture à un plus grand nombre d'acteurs.** L'appui à d'importantes plateformes coopératives existantes telles que Nano-Québec, Calcul Québec ou Génome Québec sera maintenu et élargi. Quant aux différents centres de recherche du Québec, la PNRI les aidera à structurer une offre de service au besoin afin de maximiser l'utilisation des ressources existantes. On vise ainsi à accroître la collaboration entre les chercheurs et les entreprises.

### **B. Mesures pour accroître la recherche et l'innovation dans les entreprises**

On pourrait résumer ce segment de la PNRI comme étant la volonté de faire plus, mais surtout de faire plus efficacement en améliorant les façons de faire. Le gouvernement vise en effet à augmenter les investissements des entreprises en recherche et innovation au niveau de 3 % du PIB, tel que mentionné ci-dessus, comparativement au niveau actuel de 2,4 % qui place le Québec en tête des provinces au Canada mais demeure insuffisant pour combler les lacunes actuelles.

La PNRI consacre la volonté du gouvernement de vouloir maintenir les bonifications déjà annoncées relativement à certains crédits d'impôt (par exemple la hausse des actifs servant à déterminer les taux majorés du crédit d'impôt sur les salaires de recherche et développement (R&D) et du crédit d'impôt pour le design) et réitère les sommes additionnelles annoncées pour la majoration du crédit d'impôt pour les salaires de R&D dans le domaine biopharmaceutique. Pour le reste, on mise sur l'efficacité des mécanismes de support au processus d'innovation.

Parmi les mesures prévues, nous retenons notamment la création, dans le cadre de la PNRI, d'un partenariat entre le MESRST et le ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ). Sera notamment issu de ce partenariat le programme **Premier brevet**. Ce programme visera à tirer avantage du potentiel existant mais sous-exploité d'innovation et offrira une aide financière et logistique aux PME moins familières avec la protection de l'innovation, étape essentielle du développement des entreprises.

Ce partenariat verra aussi la mise en œuvre d'un plan particulier adapté aux entreprises en démarrage dans le domaine des technologies.

Un ensemble de mesures, à dimension et contenu variables, visera à faciliter les étapes nécessaires à toute démarche d'innovation, de la naissance de l'idée jusqu'à sa commercialisation. En termes d'actions plus structurantes, on cherchera à attirer des centres de recherche internationaux et à mieux outiller les laboratoires de recherche existants. De plus, des réseaux de recherche seront initiés afin de favoriser la collaboration au sein de projets dits mobilisateurs.

Finalement, en termes de dollars, les investissements proposés dans la PNRI se chiffreront à près de 600 millions de dollars pour la période 2014-2017 et excéderont le milliard de dollars pour la période de 5 ans se terminant en 2019.

### **Conclusion**

La PNRI était attendue depuis quelque temps maintenant par l'industrie et les institutions visées. Il est important pour les entreprises de comprendre les initiatives et stratégies de la PNRI afin d'optimiser l'impact de leur projets d'innovation. Cela permettra de mieux positionner ces projets tant en terme stratégique que financier.

L'équipe Deloitte s'investit depuis longtemps dans les démarches pour un meilleur positionnement du Québec industriel en matière d'innovation et se rend disponible pour aider les entreprises dans ces démarches. N'hésitez pas à communiquer avec les membres de notre équipe qui se feront un plaisir d'étudier vos projets d'innovation et leur positionnement.

*Albert De Luca, Leader National*

---

**Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité**

1, Place Ville Marie, Bureau 3000  
Montréal, Québec H3B 4T9 Canada

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte LLP, société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Deloitte s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Québec.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)  
**Désabonnement**

 **Fil RSS**

Veillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.